

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur FIERIMONTE Sébastien, Maire.

Membres présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, CHANEL Céline (arrivée à 18h50), FARRIS Sandrine, MM. BOULY Laurent, DAVID Frédéric, FIERIMONTE Sébastien, LAUBLANC Jean-Jacques

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. LACOSTE Patrick (pouvoir à Mme BUCHAILLARD Sylvie)

Secrétaire de séance : Mme BUCHAILLARD

Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 4 décembre 2020

Mme BUCHAILLARD demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Présentation d'une charte vidéo protection rédigée par M. LACOSTE Patrick. Le document est distribué à chaque conseiller, il sera joint au présent compte-rendu et validé lors du prochain conseil.

Mme FARRIS demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour

- Démission de Mme DALOZ Erika en tant que conseillère municipale

DEMISSION DE Mme Erika DALOZ

-M. le Maire prend connaissance du courrier de démission de Mme DALOZ en tant que conseillère municipale, en date du 28 janvier 2021 et en fait part à l'assemblée.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

- M. le Maire présente brièvement les éléments du compte administratif

- le Maire demande si tout le monde a bien reçu l'analyse faite en amont de la présente réunion par M. Patrick LACOSTE : tous les conseillers signalent l'avoir bien reçu.

-Mme Sylvie BUCHAILLARD cite : « bien que le résultat définitif 2020 soit supérieur à celui réalisé à fin 2019, la commune est moins riche. Nous disposions, à fin 2019, d'un terrain valorisé à 80 k€ et aujourd'hui, nous retrouvons à peine cette somme, "en trésorerie", dans le résultat propre à l'exercice 2020. Seul notre endettement a baissé, le résultat définitif est supérieur à celui de 2019 mais la commune est moins riche. »

-M. le Maire soumet le compte administratif au vote : le conseil municipal, par 5 voix contre et 2 voix pour, ne valide pas le compte administratif 2020 de la commune.

-Mmes Sylvie BUCHAILLARD et Sandrine FARRIS et MM Frédéric DAVID, Jean-Jacques LAUBLANC et Patrick LACOSTE (Pouvoir à Sylvie BUCHAILLARD) qui ont voté contre expliquent ensuite les raisons de leur vote, à savoir :

- S'ils n'ont pas validé ce compte administratif, ce n'est pas par rapport aux chiffres mais c'est pour signifier leur désaccord quant à la gestion de la commune. Il devient difficile de continuer à gérer une commune à 8 conseillers seulement, d'autant plus que l'engagement des adjoints est évoqué. Le maire seul, semble être au courant des dossiers.

Ces dysfonctionnements nombreux, qui nuisent à la vie de la commune et à son bon fonctionnement, ont été signalés à plusieurs reprises, lors des différents conseils municipaux précédents, sans changement ni amélioration :

➔ Le problème global de communication est persistant (il ne faut pas confondre la communication et la simple diffusion d'informations...)

➔ Le problème de communication avec le secrétariat de mairie n'est pas résolu (la secrétaire n'est pas au courant des dossiers, ne sait pas quelles délibérations prendre et comment les rédiger faute d'éléments et de dossier en mairie)

➔ Entre deux conseils municipaux les commissions devraient travailler or elles sont peu réunies ou ne sont pas réunies du tout alors qu'elles sont l'élément indispensable du bon fonctionnement du conseil et plus globalement de la commune. (ex commission communication) Les membres des commissions devraient être tenus au courant du suivi des dossiers, entre deux réunions de conseil municipal.

-M le Maire signale la rencontre à 14h00 le jeudi 7 janvier de l'architecte du patrimoine Mme Zanin et à 14h00 le jeudi 14 janvier avec la Fondation du Patrimoine (M. Paul Lauer).

-Mmes Sylvie BUCHAILLARD et FARRIS rappellent qu'effectivement des réunions techniques ont eu lieu mais qu'en raison de leur horaire ce ne sont pas des commissions. Ces réunions techniques n'ont pas été suivies de comptes- rendus auprès des membres de la commission.

-M. Frédéric DAVID indique que la commission fleurissement ne s'est jamais réunie et M. Jean-Jacques LAUBLANC précise qu'en cette fin janvier on ne peut rien faire mais qu'il aurait fallu anticiper.

-Mme Sandrine FARRIS et M. Frédéric DAVID posent des questions sur la commission scolaire :

*Où en est le suivi de l'enseignante de maternelle ?

Réponse de M. le Maire : La réunion est prévue à chaque fin de période avec Mme PICHON DUFOURT

*Perspective de fermeture d'une classe ?

Réponse de M. le Maire : pour l'instant la commune ne serait pas impactée.

*Moyens mis en œuvre pour l'application du protocole sanitaire ?

Réponse de M. le Maire : au cours de plusieurs visites à la cantine nous avons pu vérifier que le protocole était appliqué.

-M. le Maire signale qu'en ce qui concerne la commission associations M. Patrick LACOSTE avait proposé de s'en charger.

-M. le Maire précise qu'en raison des démissions il faudrait revoir la liste des commissions afin d'en regrouper certaines. Il précise que désormais il diffusera toutes les informations à tous les conseillers et pas seulement aux seuls membres des commissions concernées.

➔ De nombreuses questions posées lors des conseils municipaux restent sans suite et sans réponse, il faut attendre les réunions de conseil suivantes pour avoir les informations :

* sécurisation de la sortie de l'école

*salle de bains du logement CCAS (réponse de M. le Maire : nous sommes en attente des chiffrages des entreprises)

-M. le Maire s'étonne de ces remarques. Il précise que ses adjoints fournissent un travail conséquent et rappelle que M. Laurent BOULY gère en ce moment les assurances, le dossier patrimoine.

*que Mme Céline Chanel gère la commission scolaire mais qu'en raison de sa timidité et de son travail, il lui est difficile de communiquer.

-M. le Maire demande si sa mandature est remise en cause et ce qui est attendu de lui.

-les conseillers répondent qu'ils ont alerté à plusieurs reprises depuis le mois de juillet 2020 sur les soucis de communication et les dysfonctionnements.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

- le compte de gestion n'est pas soumis au vote du conseil.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

- l'affectation du résultat n'est pas soumise au vote du conseil.

INDEMNITE DE CONFECTION DE BUDGET AU TRESORIER

- M. le Maire informe l'assemblée que le trésorier sollicite l'indemnité de confection du budget d'un montant de 27 € pour l'année 2020. Le conseil accepte à l'unanimité de verser cette indemnité.

RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (OTS)

-M le Maire indique que l'inspection de l'Education Nationale sollicite l'avis du conseil municipal sur l'organisation future du temps scolaire, à savoir : choix entre le maintien de la semaine de 4 jours ou le retour à la semaine de quatre jours et demi.

Le conseil décide à l'unanimité de conserver l'organisation actuelle du temps scolaire, à savoir la semaine de 4 jours.

En parallèle, le conseil d'école sera consulté et devra également se prononcer.

ARRETE D'OPPOSITION POUVOIR DE POLICE AU PRESIDENT DE LA COM COM

Le conseil valide à l'unanimité le projet d'arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse.

ELAGAGE DES PEUPLIERS

- M. le Maire rappelle les différents devis reçus afin de procéder à l'élagage des peupliers (M. BREVET Mathieu : 5651.80 € TTC / Entreprise COFORET : 5204,65 € TTC / ONF : 12124.20 € TTC)

Le conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise COFORET (Les travaux seront entrepris en début d'été).

DEMANDE DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE

- M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande du directeur d'école pour l'achat d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur pour la classe élémentaire. Il fait part à l'assemblée d'un devis à hauteur de 1218 € TTC.

-M. le Maire présente l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires lancé par l'Education Nationale. (Réponse en ligne avant le 31 mars). Il pourrait aider au financement mais cela nécessiterait un investissement plus conséquent de 3500€ avec une subvention pouvant aller jusqu'à 70% et un reste à charge de 1050€. Une convention serait signée et la subvention serait versée en deux temps 30% à la signature puis le solde à la remise du bilan financier.

-M. Frédéric DAVID demande si le directeur aura l'utilité de matériel supplémentaire à celui demandé, surtout si à terme une classe ferme.

La commission scolaire va étudier ce dossier.

INFORMATION ENTREPRISE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. Jean-Jacques HAYNE concernant sa micro-entreprise les Pagaies de la Bresse (demande d'autorisation et d'aide au projet d'installation et d'aménagement des bords de Seille). Sa demande porte sur la mise à disposition du terrain communal situé au niveau du pont de Ratenelle à l'entrée de la descente menant à la rivière, l'aménagement de celui-ci et le financement d'un chalet ou d'une roulotte et la mise en place de tables de pique-nique.

-M. Jean-Jacques LAUBLANC précise que cela permettrait d'avoir un endroit entretenu.

-M. Frédéric DAVID souligne les nuisances sonores éventuelles liées au groupe électrogène.

Le conseil municipal doit avoir de plus amples informations notamment sur le montage financier (participation de la com com, bail de la commune, etc). Un bail de 9 ans préciserait l'engagement des deux parties.

-M. le Maire se renseigne sur la faisabilité du projet et le montage du dossier.

SPA AVENANT A LA CONVENTION FOURRIERE

La commune dispose d'une convention fourrière avec la SPA de MACON. A compter du 01.01.2021, le tarif d'adhésion augmente de 5 centimes et passe de 0.85 € à 0.90€ par habitant.

Le conseil valide à l'unanimité cette augmentation et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

TRAVAUX

➤ Electricité

- M. le Maire signale :

*que des chutes de tension risquent d'avoir lieu vers le stade en raison de travaux et de changements de transformateurs

*qu'une étude pour le changement progressif de l'éclairage public va être réalisée (remplacement des ampoules actuelles par des LED)

*qu'il va contacter la SMEE pour vérifier les prises électriques des poteaux où sont installées les décorations de Noël (deux prises étant défectueuses)

➤ Remplacement canalisation et collecte des ordures

-M. le Maire a contacté le SIVOM afin que pendant les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable le long de la route de Pont Seille (durée approximative un mois), une benne collective à ordures ménagères soit installée au début de la route de Pont Seille pour les riverains sur une plateforme aménagée en cailloux à partir du 8 février.

QUESTIONS DIVERSES

-M. le Maire informe que les feuilles ont été ramassées par M. GUIGON, Mme Fabienne LAMOTE et lui-même. M. Laurent BOULY indique le montant de la location de l'aspirateur à feuilles : 72€ la journée.

-M. le Maire signale que le souci relatif au poteau EDF route du stade sera solutionné d'ici trois semaines

-M. le Maire informe l'assemblée des soucis internet de la mairie : la ligne n'est pas dégroupée

-M. le Maire signale que Mme Fabienne LAMOTE dispose désormais d'un téléphone professionnel

-Mme Sylvie BUCHAILLARD évoque la présence d'une « camionnette » dans les bois sur un chemin de la commune, M. le Maire précise avoir contacté la gendarmerie car le véhicule bloque le passage et les « visiteurs » sont mal garés.

-M. le Maire précise qu'un véhicule de la communauté de communes va procéder à un relevé de l'état de la voirie communale

-M. le Maire signale l'absence de détecteur de gaz et fumée à l'école et à l'église, il se charge d'en acheter

-M. le Maire indique que la machine à laver a été installée.

-M. le Maire indique avoir rencontré le locataire du logement du CCAS et il l'a informé que des travaux auront lieu en mars mais aucun devis n'est à ce jour présenté.

-M. le Maire se charge d'acheter une bouteille pour remercier Gilles Chevrier pour le prêt de sa nacelle. Pour l'installation des décorations de Noël.

-Mme Sylvie BUCHAILLARD demande à M. Laurent BOULY de vérifier que tous les comptes rendus de conseil soient sur le site internet de la commune et de mettre à jour la page école maternelle et primaire (nom de l'ATSEM et année scolaire à modifier)

-M. le Maire souligne que plusieurs personnes ont exprimé leur satisfaction quant aux bons d'achat du CCAS.

-M. le Maire évoque avec l'assemblée une date prévisionnelle pour le prochain conseil municipal :

Vendredi 5 mars 2021 à 19h30. (A voir au préalable si cette date permettrait le vote du budget).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.